Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 24 (1944)

Heft: 10

Artikel: La participation de la Suisse à la reconstruction économique de l'Europe

Autor: Rosset, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888806

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PREMIÈRE PARTIE

LA PARTICIPATION DE LA SUISSE A LA RECONSTRUCTION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

La part qu'apportera la Suisse à l'économie européenne d'après-guerre aura un double aspect. Un aspect humanitaire, tout d'abord, comme il se doit. Notre pays a eu le privilège immense d'être épargné par les hostilités. Nous connaissons les obligations qui en découlent pour nous. Le Conseil fédéral a voté un crédit de 100 millions de francs suisses pour cette œuvre humanitaire et un comité s'en occupe déjà, sous la présidence de M. Ernest Wetter, ancien Conseiller fédéral. Mais il va sans dire que la Suisse ne peut pas se limiter à cette action de secours. Elle devra participer, de toutes ses forces, à la reconstruction de notre continent.

Au surplus, cette participation répond à la structure de l'économie suisse. On sait que celle-ci est en étroite relation avec l'économie mondiale en général et l'économie européenne en particulier. La Suisse n'a jamais pu se suffire à elle-même. Elle ne le pourra jamais. Devant importer près des 3/4 des denrées nécessaires à son alimentation, elle doit exporter pour payer ses importations. Mais n'ayant pas de matières premières, l'électricité mise à part, elle ne peut exporter que son travail. Ce travail est incorporé dans des produits semi-ouvrés et des produits finis fabriqués avec des matières premières provenant de l'étranger. D'où naît la nécessité pour la Suisse de se procurer les moyens de paiement devant permettre le règlement de ses importations.

D'ailleurs, ce n'est pas uniquement par son commerce extérieur que la Suisse est étroitement liée à l'économie mondiale. Que l'on pense également au tourisme qui laissait à la Suisse, pendant les bonnes années, un excédent net estimé à 500 millions de francs suisses. Notre appareil bancaire extrêmement développé ne peut s'expliquer que par les relations internationales de nos grands établissements financiers. Au surplus, notre activité bancaire est en étroite relation avec notre commerce extérieur. Nos Compagnies d'assurances déploient également une activité mondiale. Il convient de mentionner aussi nos exportations de prestations intellectuelles. Il s'agit des licences d'exploitation accordées par nos grandes entreprises industrielles à de nombreuses maisons étrangères. Les sociétés financières contrôlant des entreprises étrangères représentent pour notre pays un capital considérable. Il n'est pas jusqu'à notre agriculture qui n'ait un intérêt essentiel à la reprise des relations économiques internationales. On sait en effet qu'elle exporte une partie de sa production (fromage et lait condensé) et du bétail de rente (1). Enfin, la Suisse étant la plateforme de l'Europe, il est important pour elle que le trafic de transit puisse reprendre le plus tôt possible.

Il y a donc une concordance parfaite entre notre intérêt national et l'intérêt des pays dévastés qui devront compter, pour leur reconstruction, sur notre équipement industriel intact et notre puissance financière.

Il est certain qu'après cette guerre de destruction, les besoins de tous les pays d'Europe seront énormes. Ils auront subi des dévastations de toutes sortes. Leur équipement civil et industriel devra être reconstitué pour ainsi dire complètement. De même, les stocks de marchandises de toutes espèces seront épuisés et devront être constitués.

Théoriquement, nous aurons donc de grands débouchés pour toutes nos industries — machines, horlogerie, textiles, bois, etc. — et les articles d'exportation de notre agriculture. Cependant deux obstacles devront être surmontés pour que ces possibilités théoriques d'exportation puissent être mises pratiquement à profit.

(1) Par opposition au bétail d'abatage.

a) La pauvreté des pays dévastés : pendant toute la guerre, l'Europe n'a produit, pour ainsi dire, que des biens de consommation (armements de toutes sortes, équipements militaires, fortifications) et non des biens de production. C'est le principe même de la guerre moderne : la production en vue de la consommation civile est comprimée à l'extrême, toutes les forces des pays en guerre étant tendues vers la production militaire. Ainsi les capitaux, au sens économique du terme, non seulement ne se constituent plus, mais sont détruits. La liquidité actuelle du marché des capitaux ne doit pas induire en erreur. Elle est de caractère nettement inflationniste — c'est-à-dire qu'elle a son origine dans une disproportion des moyens de paiement en circulation par rapport aux biens et aux services achetables — et ne correspond pas à une richesse réelle. La guerre inévitablement constitue un appauvrissement général. Il convient de ne pas le perdre de vue en envisageant l'avenir.

Comment dès lors notre commerce pourra-t-il reprendre avec des pays pareillement appauvris? En effet, il ne suffit pas d'exporter. Encore faut-il être payé.

Sans doute convient-il de faire une distinction entre les pays agricoles et les pays industriels. Je pense que la solution sera plus facile à trouver pour les premiers. Tout naturellement ils se remettront plus rapidement que les pays industriels des blessures reçues, puisque leur équipement à reconstituer sera moins important. D'autre part, leur économie est complémentaire de la nôtre. Dès lors, les règlements par voie de compensation peuvent s'effectuer plus aisément. L'alimentation du clearing — ce mal parfois nécessaire — en est facilitée. Sans doute nous faudra-t-il accepter pendant plusieurs années, dans nos relations avec ces pays, un important déficit de notre balance commerciale. On sait, en effet, que pour avoir un bon clearing il faut un mauvais commerce extérieur.

La question de nos relations avec les pays industriels dévastés sera évidemment plus difficile à résoudre. Il est dans la nature des choses qu'un clearing avec de tels pays ne peut que mal fonctionner. Nous devrons donc nécessairement leur accorder des crédits à long terme. Il faudra cependant veiller à ce qu'ils soient employés avant tout à des fins productives et non de consommation.

Il va sans dire que nos banques commerciales et nos entreprises industrielles ne pourront pas accorder de tels crédits. En effet, il n'est pas dans leur nature de s'immobiliser à long terme. Cela ne signifie pas que nos banques commerciales ne devront pas reprendre leurs opérations internationales. Trop souvent, on leur a adressé à ce sujet des reproches injustifiés. Si certaines de ces opérations furent parfois malheureuses — on peut en dire autant d'ailleurs de certaines opérations effectuées sur le terrain national — il n'en demeure pas moins que ces opérations sont nécessaires à notre économie. Elles sont le corollaire de notre commerce extérieur. Mais il ne faut pas oublier que nos grands instituts financiers sont davantage des banques de dépôt que des banques d'affaires. Dès lors, il ne convient pas qu'ils s'immobilisent.

Il ne paraît pas possible, d'autre part, de songer à l'émission de grands emprunts publics. Certains de ces emprunts, malgré les nombreuses clauses dont ils étaient parfois ornés — clause or, clause d'option de change, clause d'option de place — dans le but d'en assurer le service en toutes circonstances, ont laissé dans notre pays un souvenir plus que mélangé. Pendant plusieurs années encore, il semble très probable que de tels emprunts ne pourront pas être placés sur le marché suisse.

L'intervention de l'Etat, sous une forme appropriée, paraît dès lors inévitable. En premier lieu, il conviendra de développer la garantie des risques à l'exportation. On sait que cette institution fonctionne fort bien en Suisse depuis de nombreuses années. Les pertes que la Confédération a supportées de son chef sont minimes si on les compare au montant des sommes dont le paiement fut garanti et surtout au chiffre des affaires réalisées grâce à elle. Cette garantie est aussi fort peu onéreuse pour les exportateurs, puisqu'ils n'ont pas de prime à payer. Cependant, elle peut être encore développée s'agissant de la nature du risque couvert — solvabilité du débiteur et pas seulement risque de non-transfert — et du pourcentage de la couverture. Il n'y a aucune raison en particulier que celle-ci ne comprenne pas également le profit. Non seulement notre industrie doit travailler, mais elle doit aussi travailler avec profit. Le profit

est en effet indispensable à la constitution de nouveaux capitaux.

Nous aurons besoin d'un organisme pouvant accorder des prêts à long terme aux exportateurs. De préférence, cet organisme devrait être d'économie mixte. On connaît les avantages de cette formule qui assure la collaboration des corporations de droit public et des entreprises de droit privé. Les premières veillent à la sauvegarde de l'intérêt général et les secondes au maintien de l'esprit d'initiative, si favorable au développement de toute entreprise. Les expériences que nous avons faites en Suisse paraissent concluantes. Je pense avant tout aux nombreuses entreprises d'électricité qui ont adopté cette forme, ainsi qu'à une fameuse société holding de l'industrie horlogère.

La création d'un nouvel institut ne me paraît cependant pas nécessaire. Il suffirait, me semble-t-il, de développer la Caisse de prêts de la Confédération. Il serait indispensable néanmoins que cette caisse ait à sa disposition des moyens financiers beaucoup plus importants que ceux qui sont les siens actuellement.

b) Le second obstacle auquel nous nous heurterons est celui de la concurrence étrangère. Il s'agira tout d'abord de la concurrence des pays non-européens, n'ayant pas été dévastés par la guerre. Plus tard, les pays dévastés seront pour nous de très dangereux concurrents, lorsque leur équipement industriel sera reconstitué sur des bases nouvelles. Ils bénéficieront des derniers perfectionnements de la technique la plus moderne et leur industrie sera complètement rationalisée. Nos installations industrielles plus anciennes risquent de nous mettre en état d'infériorité si nous ne veillons pas en temps utile à cet aspect du problème et si nous ne prenons pas les mesures adéquates pour remédier à cette situation.

Le prix de nos produits devra être rendu accessible aussi bien pour faire face à la concurrence étrangère que pour tenir compte de la pauvreté des pays dévastés de l'Europe. C'est certainement là le point le plus délicat de notre politique économique d'après-guerre.

Certains éléments de notre prix de revient national baisseront lorsque les importations redeviendront normales, à la suite de la diminution du prix du frêt et des assurances. Encore faudra-t-il que les transports fonctionnent à nouveau normalement... ce qui sera essentiel aussi bien pour notre approvisionnement en matières premières que pour l'écoulement de notre production nationale destinée au marché extérieur.

On sait que la hausse actuelle du coût de la vie en Suisse (52 p. 100) est pour partie d'origine monétaire. Il n'est pas possible de préciser exactement dans quelle mesure. Celle-ci a été estimée à 15 p. 100 environ et je pense que ce chiffre peut être retenu comme correspondant approximativement à la réalité. Il est probable que la guerre terminée, cet élément inflationniste disparaîtra. L'amélioration de notre approvisionnement, la reconstitution de nos stocks et la démobilisation de notre armée d'une part, la diminution des dépenses de guerre de la Confédération d'autre part, rétabliront l'équilibre entre les biens et les services achetables et les moyens de paiement en circulation.

A ces facteurs de baisse, il y a lieu, cependant, d'opposer en tout cas deux facteurs agissant en sens contraire : d'une part, la hausse probable du taux de l'intérêt et, d'autre part, l'augmentation de nos charges sociales.

Je sais que les opinions sont partagées s'agissant de l'évolution future du taux de l'intérêt. Ceux qui pensent que ce taux se maintiendra naturellement ou pourra être artificiellement conservé au même niveau se basent avant tout sur des considérations techniques. Celles-ci certes ne sont pas sans valeur. Si l'on envisage le problème au point de vue économique, par contre, on arrive à d'autres conclusions : la destruction de capitaux que représente la guerre, en augmentant la demande sur le marché, ne peut conduire qu'à une hausse du taux de l'intérêt. Quant aux interventions de l'Etat dans ce domaine, elles sont toujours délicates et d'une efficacité problématique. En effet, les capitaux échappent aisément à toute réglementation, laquelle peut d'ailleurs aller à fin contraire en sapant la confiance, élément indispensable à un développement sain du marché des capitaux. La confiance ne se commande pas : elle se donne.

Quant à l'augmentation de nos charges sociales, je vise avant tout l'institution de l'assurance-vieillesse dont le principe est inscrit dans notre constitution fédérale. Cependant il ne faudrait pas exa-

gérer l'importance de ce facteur. Aujourd'hui déjà nos vieillards sont entretenus. Il s'agit donc avant tout d'un problème de répartition de la charge qu'ils représentent. Cependant, il est possible que la création d'une assurance-vieillesse généralisée ait pour conséquence l'avancement de l'âge moyen de la retraite. Il en résulterait inévitablement une réduction de nos forces productives. Seule cette diminution aurait pour conséquence indirecte une augmentation de notre prix de revient national.

Il convient également de ne pas oublier le montant de nos dettes publiques, la nécessité d'assainir nos chemins de fer fédéraux, ainsi que les caisses de retraite de cette entreprise et des fonctionnaires de la Confédération, ni l'action de secours que nous devrons réaliser inévitablement en faveur de l'agriculture et du tourisme. Ces seules indications mettent en lumière l'importance de nos charges.

Dès lors, la question se pose de savoir si nous serons contraints de recommencer l'expérience de déflation que nous avons réalisée de 1931 au 26 septembre 1936, date de la dévaluation du franc suisse. Il est sans doute inutile d'insister sur les souvenirs que cette expérience a laissés. Une action généralisée de déflation se heurte à des obstacles d'ordre psychologique presque insurmontables. En effet, l'homme s'attache beaucoup plus au nominal qu'au réel. Le salarié n'a pas grande confiance dans les indices du coût de la vie les mieux établis. D'autre part, il craint une réduction nominale de ses ressources, alors même que leur pouvoir d'achat serait maintenu, parce qu'il pense qu'en cas de hausse du coût de la vie, la réadaptation ne se ferait ni immédiatement ni complètement.

En regard de ces difficultés, qui ne sont pas sans importance au point de vue social, il y a lieu de placer les inconvénients économiques réels de la déflation : la chute des prix, génératrice de difficultés financières et d'un ralentissement inévitable des affaires, les entrepreneurs adoptant alors une attitude essentiellement défensive.

En comparaison, la dévaluation monétaire paraît simple puisqu'elle consiste en une modification de la teneur légale en or de l'unité monétaire. C'est précisément parce qu'elle est facile, trop facile, qu'elle est dangereuse. L'Etat sera d'autant plus porté à user de ce moyen qu'il ne soulève pas les mêmes difficultés psychologiques et sociales que la déflation, qu'au contraire de celle-ci il tend à animer les affaires et qu'enfin, étant lui-même le principal débiteur, l'Etat en bénéficie directement, le poids de sa dette étant allégé en proportion de la dévaluation réalisée.

Ces deux solutions paraissent devoir donc être repoussées. Il semble par contre qu'une adaptation monétaire différentielle, telle qu'elle est déjà réalisée aujourd'hui partiellement, soit inévitable. Il s'agirait de la généraliser en tenant compte des contingences extrêmement diverses des différents secteurs de nos relations économiques avec l'étranger.

Cette adaptation suppose naturellement que nous conserverions notre souveraineté monétaire. Au cas où nous penserions devoir la limiter dans l'intérêt d'une reconstruction économique mondiale, sans doute disposerions-nous encore, de toute façon, d'une certaine liberté de mouvement qui nous permettrait d'user de ce moyen dans la mesure exigée par la situation de notre économie nationale. N'oublions pas, au surplus, que les lois économiques dominent les lois humaines.

Ces mesures monétaires, cependant, à elles seules seront insuffisantes si nous ne procédons pas parallèlement à une rationalisation de notre production industrielle. Cette rationalisation est indispensable à la diminution de notre prix de revient national.

Je constate ainsi que la participation de la Suisse à la reconstruction économique de l'Europe se heurtera à de sérieuses difficultés. Aucune d'elles n'est insurmontable. Il convient cependant de nous préparer dès maintenant. Sans doute l'avenir économique de l'Europe est-il encore incertain. Mais ce n'est pas une raison pour pratiquer une politique infructueuse d'abstention et d'attente. Nous avons le devoir de faire dès maintenant les projets nécessaires, quitte à les adapter aux circonstances sans cesse nouvelles. Au surplus, faire des projets, n'est-ce pas un signe de force aussi bien pour les individus que pour les nations !

Paul ROSSET,
Professeur à l'Université de Neuchâtel
et à l'Ecole Polytechnique fédérale
de Zurich.